Centre
de services scolaire
de la Côte-du-Sud
Québec
Province de Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 28 octobre 2025, de 19 h à 21 h 05, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Catherine Gilbert-Gagné
Catherine Lajoie
Julie-Pier Langlois
Lucie Nadeau
Mélanie Desrosiers
Mélanie Pouliot
Mélodie Brochu-Gagnon
Stéphanie Nadeau
Sylvie Langlois
Valérie Gourgues

Messieurs Dany Garant
Éric Champagne

Sont absents : M^me^ Catherine-Jennifer McDonald
M. Nicolas Bourget

Administrateurs formant quorum

M^me^ Rachel Bégin, directrice générale
M^me^ Dany Grégoire, directrice générale adjointe
M. Éric Deschênes, directeur général adjoint et directeur des services éducatifs
M^me^ Anne Guichard, secrétaire générale
M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles
M^me^ Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières
M^me^ Patricia Merci, CPA auditrice, Raymond Chabot Grant Thornton
M. Philippe Plamondon, conseiller-cadre à la Direction générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, M^me^ Sylvie Langlois, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-25-10-28-01 **IL EST PROPOSÉ** par M^me^ Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 28 octobre 2025, à 19 h
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny

ORDRE DU JOUR

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

5. AGENDA DE CONSENTEMENT
- 5.1. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire publique du conseil d'administration du mardi 14 octobre 2025
- 5.2. État des taxes qui restent dues par les propriétaires

6. DOSSIERS PRIORITAIRES
- 6.1. Dépôt des états financiers du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour l'année scolaire 2024-2025 et du rapport de l'auditeur externe Raymond Chabot Grand Thornton S.E.N.C.R.L. pour l'exercice terminé le 30 juin 2025
- 6.2. Critères d'inscription - École à pédagogie Freinet
- 6.3. Dépôt du projet de la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école*
- 6.4. Nomination d'un membre au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

7. RAPPORT DES COMITÉS
- 7.1. Comité de vérification
- 7.2. Comité des ressources humaines

8. INFORMATIONS
- 8.1. Avis publics et calendrier de consultations au regard de l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*
- 8.2. Résultats du PEVR

9. SUJETS DIVERS

10. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit à déclarer.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

5. AGENDA DE CONSENTEMENT

5.1. Lecture et approbation du procès-verbal la séance extraordinaire publique du conseil d'administration du mardi 14 octobre 2025

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-25-10-28-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Éric Champagne et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire publique du mardi 14 octobre 2025;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire publique du mardi 14 octobre 2025 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

5.2. État des taxes qui restent dues par les propriétaires

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud peut vendre des biens immeubles pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la directrice générale doit préparer un état des taxes scolaires qui restent dues (art. 339 de la *Loi sur l'instruction publique*);

ATTENDU QUE l'état des taxes scolaires qui restent dues doit être approuvé par les membres du conseil d'administration (art. 340 de la *Loi sur l'instruction publique*);

ATTENDU QUE cet état des taxes scolaires qui restent dues doit être transmis aux différentes municipalités locales concernées (art. 340 de la *Loi sur l'instruction publique*).

CA-CSSCS-25-10-28-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Éric Champagne et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud approuvent l'état des taxes scolaires qui restent dues tel qu'indiqué à la liste ci-jointe;

QUE cette liste fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long;

QUE ledit état des taxes scolaires qui restent dues soit transmis aux différentes municipalités concernées.

Adopté.-

6. DOSSIERS PRIORITAIRES

6.1. Dépôt des états financiers du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour l'année scolaire 2024-2025 et du rapport de l'auditeur externe Raymond Chabot Grand Thornton S.E.N.C.R.L. pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

M me Patricia Merci, CPA auditrice, réalise la présentation des états financiers au 30 juin 2025.

La présidente, M^me^ Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'état financier et le rapport de l'auditeur externe Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. doivent être soumis au conseil d'administration;

ATTENDU QUE l'avis public informant de la date, de l'heure et du lieu de la séance où seront déposés les états financiers 2024-2025 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a été publié quinze (15) jours précédant cette séance;

ATTENDU QU'un résumé des états financiers 2024-2025 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a été publié conformément à l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a présenté les états financiers 2024-2025 ainsi que le rapport de l'auditeur externe au conseil d'administration.

CA-CSSCS-25-10-28-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^me^ Catherine Lajoie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'ADOPTER, à titre de dépôt, les états financiers 2024-2025 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et le rapport de l'auditeur externe produit par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.;

QUE le conseil d'administration autorise M^me^ Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, à transmettre cette résolution au ministère de l'Éducation;

QUE ces documents fassent partie de la présente résolution comme s'ils étaient cités tout au long.

Adopté.-

6.2. Critères d'inscription - École à pédagogie Freinet

La directrice générale adjointe, M^me^ Dany Grégoire, présente le contexte de cette résolution et les critères d'inscription.

La présidente, M^me^ Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves du préscolaire, primaire et secondaire (*CP-DG-07) du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire doit inscrire annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de ces élèves;

ATTENDU l'ouverture d'une école à pédagogie Freinet dans l'école de l'Étincelle (Saint-Charles-de-Bellechasse);

ATTENDU QU'exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, le centre de services scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période que ce dernier détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse, conformément à l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la consultation auprès du comité fondateur du projet d'école alternative Bellechasse le 26 septembre 2025;

ATTENDU la consultation menée auprès du comité de parents le 21 octobre 2025.

CA-CSSCS-25-10-28-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^me^ Stéphanie Nadeau et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud fasse parvenir copie de la présente résolution ainsi que copie des *Critères d'inscription – École à pédagogie Freinet (L'Étincelle)* au conseil d'établissement de chacune de ses écoles et au ministère de l'Éducation et que ces documents soient diffusés lors de la soirée d'information obligatoire le 19 novembre 2025 en prévision des inscriptions;

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud annexe les *Critères d'inscription – École à pédagogie Freinet (L'Étincelle)* à la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves du préscolaire, primaire et secondaire.*

Adopté.-

6.3. Dépôt du projet de la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école*

La directrice générale, M^me^ Rachel Bégin, invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance du document, à envoyer leurs questions et leurs suggestions à M^me^ Anne Guichard, secrétaire générale, et annonce la tenue d'un plénier afin d'analyser la politique. L'adoption de la politique est prévue pour novembre 2025 à la suite des consultations publiques (voir point 8.1).

6.4. Nomination d'un membre au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

La secrétaire générale, M^me^ Anne Guichard, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^me^ Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 26 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie doit être formé au sein du centre de services scolaire;

ATTENDU QUE ce comité a pour mandat d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant le comportement d'un administrateur susceptible de contrevenir au règlement;

ATTENDU que le comité doit être formé de trois membres possédant une expérience, une expertise ou un intérêt marqué soit en matière d'éducation, notamment, mais sans s'y limiter un ancien commissaire ou ancien administrateur scolaire, soit en matière de déontologie et d'éthique;

ATTENDU QU'à la date de leur nomination et pendant leur mandat, les membres du comité d'enquête ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci;

ATTENDU la fin du mandat de M. Jean Bernatchez;

ATTENDU l'appel de candidatures publié au mois d'août pour le poste de membre possédant une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique;

ATTENDU l'examen des candidatures du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection.

CA-CSSCS-25-10-28-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M[me] Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration procèdent à la nomination de M[me] Mélanie Couillard en tant que membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à compter du 29 octobre 2025, et ce, pour un mandat de 3 ans;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent la directrice générale, M[me] Rachel Bégin, à signer tous les documents relatifs aux contrats des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

QUE la résolution n[o] CA-CSSCS-22-06-21-07 *Nomination des membres au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie* soit amendée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1. Comité de vérification

M[me] Catherine Lajoie indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration puisque la rencontre qui devait avoir lieu concernant les états financiers a été réalisée devant l'ensemble des administrateurs lors d'un plénier.

7.2. Comité des ressources humaines

M[me] Rachel Bégin indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. Toutefois, elle précise le mandat du comité des ressources humaines et lit l'article 193.1.

8. INFORMATIONS

8.1. Avis publics et calendrier de consultations au regard de l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*

M[me] Dany Grégoire mentionne qu'un avis public concernant les consultations publiques pour la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école* a été publié. Il prévoit la tenue de 2 consultations publiques : le 10 novembre 2025 à l'école de la Nouvelle-Cadie (Saint-Gervais) pour la MRC de Bellechasse et le 12 novembre 2025 à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny) pour les MRC de L'Islet et de Montmagny.

8.2. Résultats du PEVR

M[me] Rachel Bégin et M. Philippe Plamondon réalisent une présentation des résultats du *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027*. Le feuillet d'information présenté est disponible dans l'ensemble des établissements du centre de services scolaire.

9. SUJETS DIVERS

Aucun sujet divers.

10. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-25-10-28-07 **Il EST PROPOSÉ** par M[me] Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 21 h 05.

_____ _____

M[me] Sylvie Langlois, présidente M[me] Anne Guichard, secrétaire générale

